



La France investira 82 millions d'euros dans les crématoriums pour pallier à la dangerosité du mercure dentaire

La crémation connaît depuis trois décennies un engouement exponentiel : autorisée en France depuis 1889, cette pratique ne représentait en 1979 que 1 % des obsèques ; en 2012, c'étaient 32 %¹ ; et aujourd'hui, 53 % des Français souhaitent être incinérés.²

Pourtant, la crémation n'est pas exempte de risques environnementaux et sanitaires, dont la responsabilité incombe directement aux communes.

Le 7 janvier 2014, la *Lettre Légibase état Civil* rappelait aux collectivités que « selon les dispositions de l'arrêté du 28 janvier 2010, issu de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, **tous les crématoriums devront être pourvus avant le 16 février 2018 d'un système de filtrage afin de ne pas dépasser une certaine quantité de polluants (métaux lourds dont le mercure provenant des amalgames dentaires...)** contenus dans les fumées rejetées dans l'atmosphère lors des opérations de crémation. »³

Pour l'heure, la France accuse un sérieux retard en la matière : alors que 40 % des crématoriums en Europe sont convenablement équipés,⁴ en France « **seuls 34 crématoriums sur les 182 qui seront opérationnels en 2015, soit 19 %, seront équipés de ce système de filtrage.** »

Dans la grande majorité des villes disposant d'un crématorium, **les équipes municipales nouvellement élues auront donc à charge d'assurer une mise aux normes dont le coût, précise la Lettre, dépasse en moyenne les 450 000 €.** Ce fardeau reposera de fait sur les habitants et sur les familles endeuillées.

Si l'on s'en tient à ce chiffre de 450 000 € et qu'on le multiplie par le nombre de crématoriums (182), on calcule rapidement que le mercure dentaire – rien que pour les crématoriums – aura coûté aux Français environ 82 millions d'euros d'ici à quelques années !⁵

Encore devrions-nous nous déclarer satisfaits de payer : car aussi longtemps que nos portefeuilles restent épargnés, c'est notre santé qui est en danger.

En 2001, un rapport sénatorial⁶ relevait que la question du devenir du mercure dentaire lors des crémations « pouvait passer pour inconvenante ou anecdotique avant d'être sérieusement étudiée en Suisse (premier pays à avoir adopté un seuil limite d'émissions mercurielles), en Suède (où l'on pense que « *les crématoriums sont les plus grands responsables des émissions de mercure* ») et au Royaume-Uni (où l'on a constaté que « *les employés des crématoriums sont soumis à une forte exposition au mercure* ») » ; mais on sait depuis lors que « les émissions mercurielles sont étroitement corrélées au nombre de dents traitées » et que le personnel des crématoriums est exposé au risque d'intoxication au mercure (hydrargyrisme). **Une étude anglaise qui a suivi plus de 240 000 femmes enceintes résidant près d'un crématorium pendant 37 ans a conclu à un risque accru de *spina bifida* (+17 %) et de défauts cardiaques (+12 %) chez les nouveau-nés.**⁷

Du reste, les effets du mercure ne s'arrêtent pas à ceux que l'on peut observer localement, puisque ce métal peut parcourir des milliers de kilomètres dans les airs. Il persiste ensuite dans l'environnement, où il est susceptible de gagner la chaîne alimentaire. **Le mercure d'origine dentaire participe donc à une pollution globale qui affecte de manière invisible, et à proprement parler incalculable, la santé de l'Homme et des écosystèmes.**

¹ <http://www.afif.asso.fr/francais/conseils/conseil33.html#STATISTIQUES%20POUR%20LA%20FRANCE%20>

² <http://www.ipsos.fr/ipsos-public-affairs/actualites/2013-10-17-organisation-d-obsèques-français-se-confient>

³ <http://www.etat-civil.legibase.fr/newsletter/39>

⁴ http://ec.europa.eu/environment/chemicals/mercury/pdf/BIO_Draft%20final%20report.pdf, p.73

⁵ Un article de la Voix du Nord du 31/10/2013 titrait ainsi : « Crématorium du Pays d'Artois, à Beaurains : bientôt, mourir coûtera plus cher ! » Un élu y explique : « **Pour l'instant, on est à 449 € [par crémation], on devrait atteindre d'ici à 2018 les 750 €.** C'est inévitable. Tous les établissements devront augmenter leurs tarifs. »

⁶ Rapport du Sénat sur Les effets des métaux lourds sur l'environnement et la santé de 2001, p. 82.

⁷ Dummer T J B, Dickinson H O, Parke L. Adverse pregnancy outcomes around incinerators and crematoriums in Cumbria, north west England, 1956–93, *J Epidemiol Community Health* 2003;57:456–461

Cycle biogéochimique conceptuel du mercure

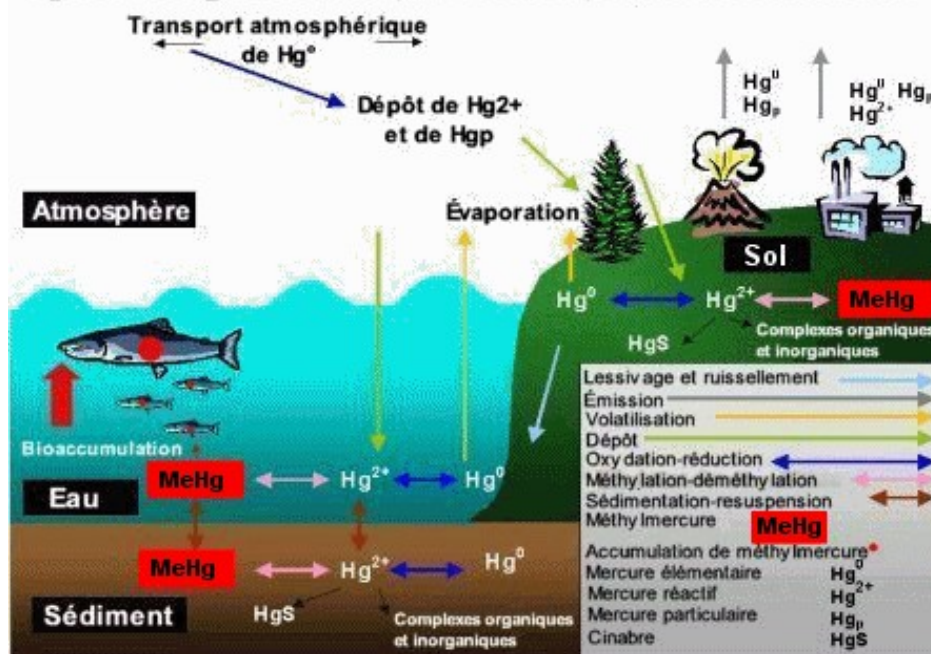


Image extraite du site du Ministère de l'Environnement du Canada.

La Suède a estimé en 2000 que les rejets de mercure liés aux crémations représentent près du tiers des émissions de mercure dans ce pays.⁸ En France, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a calculé en 2006 que les crémations génèrent 274 kg de mercure dans l'atmosphère chaque année en France.⁹ Compte tenu de l'augmentation du nombre de crémations et de l'augmentation du nombre de dents obturées à l'amalgame parmi les personnes qui se font incinérer,¹⁰ ce chiffre a nécessairement augmenté depuis. Il est toutefois difficile d'établir des estimations rigoureuses : les seules mesures récentes dont nous ayons connaissance ont été effectuées par AirParif au Père Lachaise APRÈS rénovation et installation d'un filtre à mercure.¹¹ Difficile de connaître la règle d'après l'exception...

Dans le même temps, les émissions globales de mercure ne cessent de reculer, en raison des avancées de la réglementation encadrant cette substance d'une extrême toxicité. Le rapport Secten d'avril 2013 du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) estime que 4,7 tonnes de mercure ont été rejetées dans l'atmosphère en France en 2011 – contre 24,7 t en 1990. Ainsi, la part relative des émissions de mercure d'origine dentaire, *via* les crémations, s'accroît considérablement.

Compte tenu de l'extrême contrainte financière que constituent les filtres à mercure, **l'Ineris suggérait en 2008¹² de privilégier « une politique dynamique de prévention, c'est-à-dire l'utilisation de matériaux autres que des amalgames de mercure pour les traitements dentaires courants. »** L'abandon du mercure dentaire, pour ne pas augmenter l'ardoise, est une mesure de bon sens qui s'impose ; malheureusement, on continuera d'incinérer pendant longtemps des porteurs d'amalgames, et il n'est pas possible de se dispenser de filtres.

⁸ *Evaluation de la Swedish Environment Authority citée dans la revue Resurgam- vol. 43 , juillet 2000*

⁹ « Caractérisation des émissions atmosphériques d'une échantillon représentatif du parc français des crématoriums en vue d'une évaluation globale du risque sanitaire. »

¹⁰ Christine DELAHAYE, qui a réalisé une étude sur les pollutions engendrées par la crémation pour l'Association pour les Droits et Obligations de Crématoriums (ADOC), estime en effet : « Il y a quelques années, le Français moyen, au moment de sa mort avait plus de 7 « plombages » (amalgames au mercure) dans la bouche. Il semble que ce chiffre soit en augmentation. En effet, les générations qui arrivent à l'âge de mourir en ce début du XXI^e siècle ont mieux soigné leurs dents que les générations précédentes. » <http://www.depollution.org/2009/04/20/les-emissions-polluantes-dues-aux-crematoriums/>

¹¹ http://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/NUMERO35.pdf

¹² INERIS : Mercure et principaux composés : panorama des principaux émetteurs, 2008.